



- Négo GPEC.
- Précarité.
- Prêt salariés
Flexifrance à Cléon.

Site CGT Cléon: cgtrenaultcleon.fr

Jeudi 6 octobre 2016

2ème réunion de négociation accord compétitivité 2017-2019

A une 1/2 heure de la fin de la réunion, la direction annonce : **La fin du dispositif Dispense d'Activité, la fin des incitations financières au départ ou à la mobilité, mais dit poursuivre le dispositif DACS (Dispenses d'activité carrière spécifique).**

Autrement dit, **APR et ETAM** pourront être dispensés d'activité 3 ans avant la liquidation de leurs droits à la retraite avec une rémunération égale à **75% du salaire** devront justifier :

- Soit de **15 ans de travail posté au sein et hors du groupe (horaire atypique)**
- Soit d'une **IPP de 10% reconnue par la sécurité sociale**
- Et être à **3 ans maximum de l'âge du départ à la retraite à taux plein.**

Pour les autres, la direction redynamise le temps partiel fin de carrière (TPFC) permettant d'aménager son temps de travail en réduisant son activité de 1 à 2 jours par semaine (salariés à 3 ans maximum de l'âge du départ à la retraite).

Dans ces conditions, la direction propose de majorer la perte de salaire à hauteur de 20%.

Elle propose d'instaurer un temps partiel fin de carrière solidaire (TPFCS) applicable dans les mêmes conditions que le précédent, mais avec une majoration de la perte de salaire portée à 40%. Pour en bénéficier, le salarié devra attester d'un engagement solidaire au sein d'une association reconnue d'utilité publique.

Pour sa part, la CGT a demandé que les salariés présentant des inaptitudes, soumis à l'amiante, et autres situations... puissent bénéficier des mesures DACS. De même, pour limiter notablement les pertes de salaires, la CGT demande que les 75% de rémunération soient indexés sur la totalité des éléments de salaires.

La CGT a renouvelé sa proposition d'un départ en préretraite à 55 ans pour tous les APR et ETAM en travail posté, et à 60 ans pour les autres ETAM et les cadres avec 75% du salaire brut.

Propositions d'embauches, fin de l'intérim et CDD : sujets discutés les 18 et 25 octobre 2016 lors d'une réunion intitulée « activité et organisation du travail ».

A défaut d'embauches conséquentes et d'améliorations notables des conditions de travail, la situation de ceux qui resteront au travail va continuer à se dégrader.

A fin 2016, 9 847 salariés (selon les prévisions de la direction au 22 septembre 2016) auront quitté l'entreprise avec leurs qualifications et savoir-faire. Soit une perte sèche de 7 800 emplois en un peu moins de 4 ans. Depuis le 13 mars 2013, le nombre de prestataires a explosé et notamment dans l'ingénierie. **Depuis fin juin 2016, le nombre d'intérimaires sur le périmètre de l'accord approche les 9 000 salariés.**

Propositions CGT à discuter:

Engager immédiatement une procédure d'embauches en CDI de 14 000 salariés :

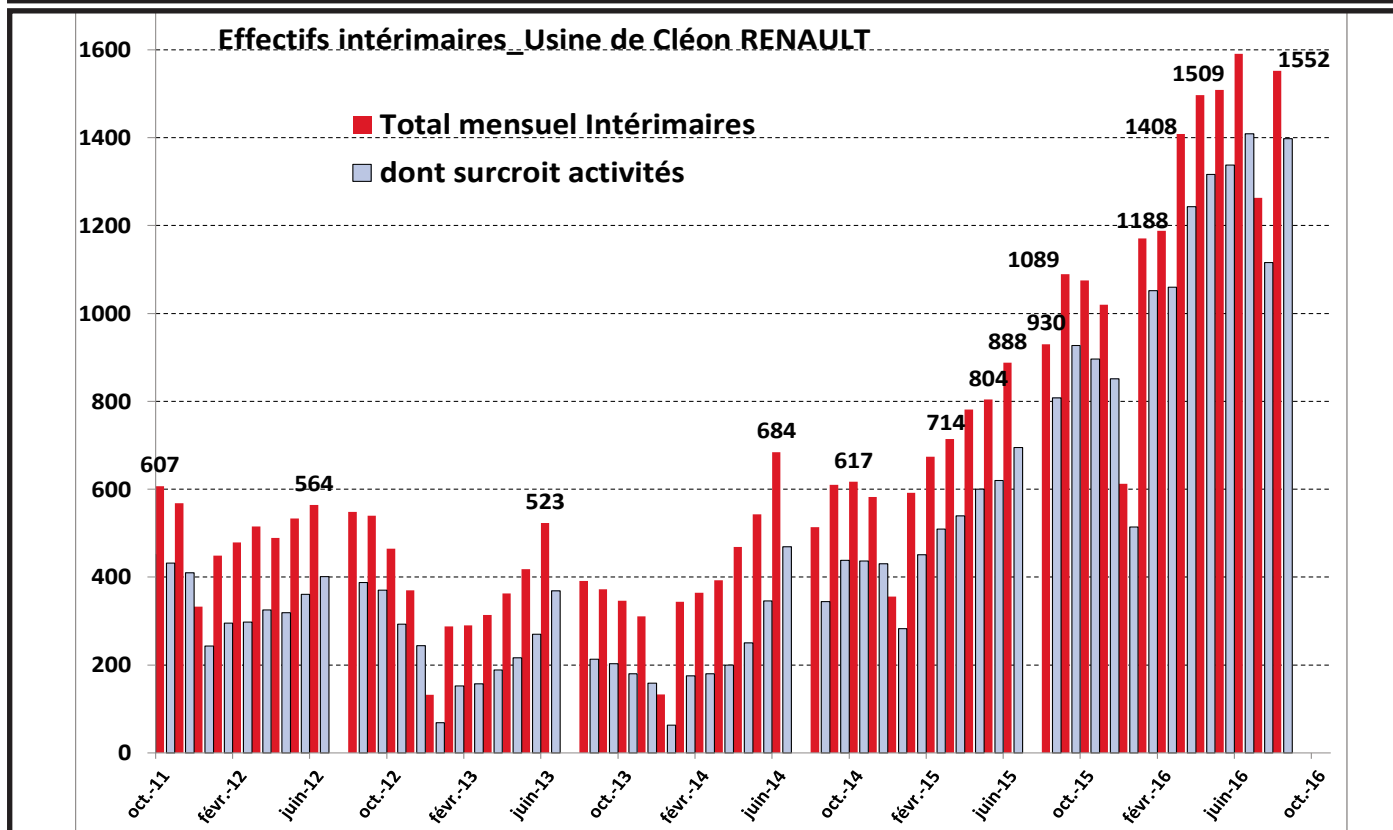
- Embaucher en CDI les 9 000 intérimaires qui le souhaitent, embaucher 5 000 CDI supplémentaires pour remplacer l'équivalent des salariés susceptibles de quitter l'entreprise d'ici 2019. Ils doivent pouvoir être formés par ceux qui vont partir.

- Réduire le temps de travail à 32 heures, augmenter les temps de pause, de casse-croûte...

- Un départ = une embauche : avec maintien de l'équilibre des catégories socioprofessionnelles, mise en place d'un système de transmission des savoirs et des compétences...

Ces sujets, et bien d'autres, seront discutés les 18 et 25 octobre...à suivre.

Précarité à Cléon.



Un niveau de précarité inacceptable.

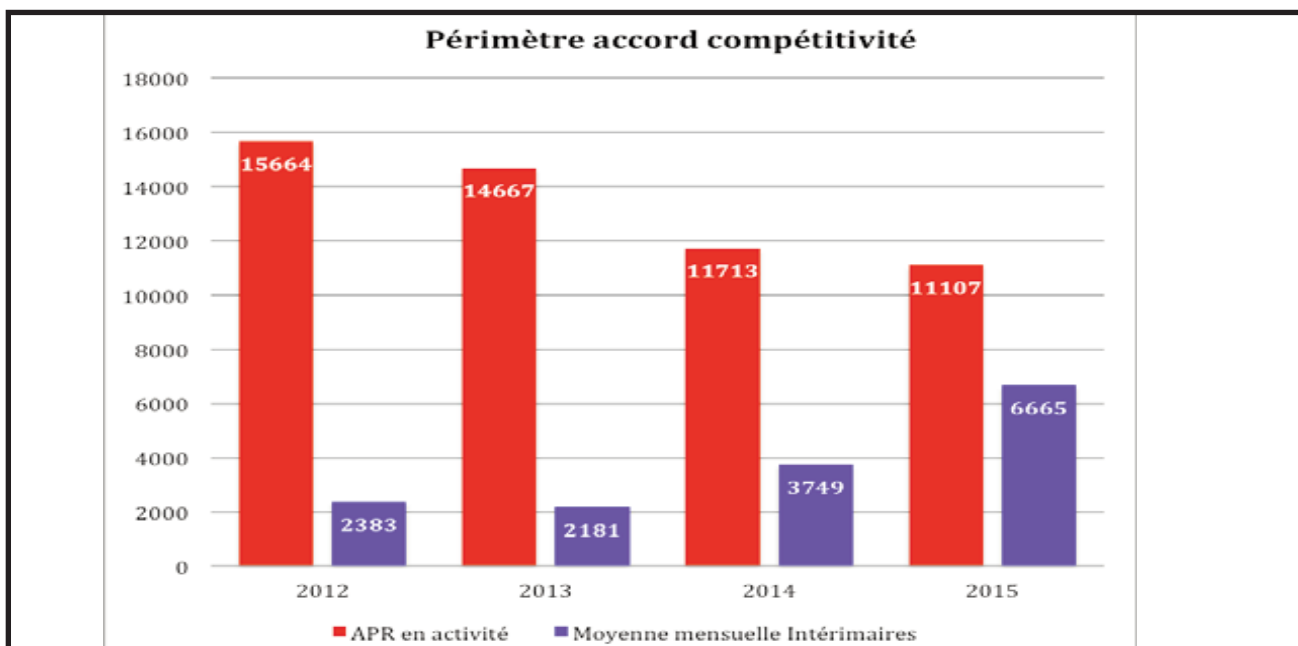
1552 intérimaires à Cléon fin Août. Combien en septembre?

Même constat au niveau du groupe:

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la précarité depuis l'application de l'accord de compétitivité en mars 2013 pour les APR : Chute des CDI et explosion de la précarité.

En juin 2016, **il y avait 8000 intérimaires sur le groupe en France...**

La CGT exige l'embauche de tous les intérimaires qui le souhaitent, il y a urgence.



Salariés Flexifrance bientôt en prêt à Cléon: des zones d'ombre...

Information et consultation des CHSCT et du CE à Cléon sur «la mise à disposition de personnel par l'entreprise Flexifrance (groupe TECHNIP).

Malgré les zones d'ombre et le manque de réponses de la direction, les élus CGT ont décidé de ne pas bloquer le projet et ainsi envoyer des salariés de Flexifrance au chômage technique. Pour autant, la CGT ne signera pas un chèque en blanc à la direction, il y a des risques pour les salariés de Flexifrance et ceux de Cléon !!

Les élus CGT avait envoyé 45 questions à la direction en amont de cette consultation, très peu ont obtenu des réponses claires, la direction s'est engagée à informer les élus en CE au fur et à mesure de l'arrivée de ces salariés...

Quelques informations concrètes:

- **Les sites de Cléon, Sandouville, Grand-Couronne et Dieppe pourraient accueillir des salariés de Flexifrance**, des prêts pour une durée maximale de 3 ans.
- **Liste des besoins remontés pour Cléon par la direction:**
 - 14 électriciens et mécaniciens, 1 ouvrier, 19 techniciens méthode, 13 chefs d'unités, 10 caristes, 30 opérateurs, 18 automaticiens, 5 mécaniciens, 3 techniciens...
 - Nous avons demandé la liste de ces postes par secteur, la direction dit ne pas être en mesure de les donner...Comment a-t-elle construit sa liste alors, si ça ne vient pas des secteurs? **Visiblement la direction ne souhaite pas que nous puissions cibler les postes physiquement dans les ateliers !!**
 - Beaucoup d'incertitudes également au niveau salaires, primes d'inconfort... La direction regarde et nous répondra ultérieurement.

Gros problèmes:

- **C'est évident, les salariés de Flexifrance vont remplacer des intérimaires qui ne verront pas leur contrat renouvelés, alors que ces salariés espèrent aujourd'hui être embauchés...**
- **D'autres entreprises frappent à la porte, nous entendons parler de Valourec, Aérazur..les élus CGT ont dénoncé la mise en place d'un «contrat régional,» qui permettrait aux salariés de passer d'entreprise en entreprise en fonction des besoins !!**
Pourquoi ne pas imaginer , demain, des salariés Renault aller travailler dans d'autres entreprises de la région «en prêt» au nom de la solidarité ? attention soyons vigilant !! Un dossier à suivre de près....